RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04483
Numéro SIREN : 803 887 389
Nom ou dénomination : A.R RENOV

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/027189

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 03/06/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	1 936	1 936				
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	***1 936***	***1 936***				
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	19 000		19 000	38,38	39 000	47,99
Autres créances	4 464		4 464	9,02	1 148	1,41
Valeurs mobilières de placement	60		60	0,12	60	0,07
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	25 977		25 977	52,48	41 056	50,52
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	***49 500***		***49 500***	100,00	***81 264***	100,00
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**51 436**	**1 936**	**49 500**	100,00	**81 264**	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé :)	**1 000**	2,02	**1 000**	1,23
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	100	0,20	100	0,12
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	58 671	118,53	43 597	53,65
Résultat de l'exercice	**-25 383**	-51,27	**15 074**	18,55
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***34 388***	69,47	***59 771***	73,55
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 802	3,64	1 755	2,16
Autres dettes	13 310	26,89	19 739	24,29
Produits constatés d'avance				
DETTES	***15 112***	30,53	***21 493***	26,45
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***49 500***	100,00	***81 264***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — Présenté en Euros — Edité le 03/06/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services		159 550	100,00	198 820	100,00	-39 270	-19,74
Chiffres d'Affaires Nets		***159 550***	100,00	***198 820***	100,00	***-39 270***	-19,74
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues				5 000	2,51	-5 000	-100,00
Autres produits		1 454	0,91	162	0,08	1 292	797,53
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		***161 004***	100,91	***203 982***	102,60	***-42 978***	-21,06
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements		1 055	0,66	577	0,29	478	82,84
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		109 975	68,93	97 590	49,08	12 385	12,69
Impôts, taxes et versements assimilés		2 063	1,29	2 163	1,09	-100	-4,61
Rémunérations du personnel		49 639	31,11	59 397	29,87	-9 758	-16,42
Charges sociales		23 408	14,67	26 158	13,16	-2 750	-10,50
Dotations aux amortissements				1 144	0,58	-1 144	-100,00
Dotations aux provisions							
Autres charges		8	0,01	7	0,00	1	14,29
Total des charges d'exploitation		***186 147***	116,67	***187 034***	94,07	***-887***	-0,46
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		***-25 143***	-15,75	***16 948***	8,52	***-42 091***	-248,34
Produits financiers		0	0,00	0	0,00		
Produits exceptionnels				39	0,02	-39	-100,00
Charges financières							
Charges exceptionnelles		240	0,15	135	0,07	105	77,78
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		***-25 383***	-15,90	***16 852***	8,48	***-42 235***	-250,61
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices				1 778	0,89	-1 778	-100,00
Total des Produits		***161 005***	100,91	***204 021***	102,62	***-43 016***	-21,07
Total des Charges		***186 387***	116,82	***188 947***	95,03	***-2 560***	-1,34
RÉSULTAT NET		***-25 383*** *Perte*	-15,90	***15 074*** *Bénéfice*	7,58	***-40 457***	-268,38
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 03/06/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	**1 936**	**1 936**				
218200 Materiel de transport	*1 295*		*1 295*	2,62	*1 295*	1,59
218300 Materiel de bureau et informatique	*641*		*641*	1,29	*641*	0,79
281820 AMORT MAT TRANSPORTS		*1 295*	*-1 295*	-2,61	*-1 295*	-1,58
281830 AMORT MAT BUREAU ET INFO		*641*	*-641*	-1,28	*-641*	-0,78
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	***1 936***	***1 936***				
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	**19 000**		**19 000**	38,38	**39 000**	47,99
411000 Clients divers	*19 000*		*19 000*	38,38	*39 000*	47,99
Autres créances	**4 464**		**4 464**	9,02	**1 148**	1,41
445665 TVA DEDUCTIBLE A 20%	*272*		*272*	0,55	*653*	0,80
445670 Crédit de tva à reporter	*635*		*635*	1,28	*291*	0,36
445864 Tva en attente deductible 19.6%	*200*		*200*	0,40	*200*	0,25
467140 DEPENSES AMMOUR	*3 357*		*3 357*	6,78	*4*	0,00
Valeurs mobilières de placement	**60**		**60**	0,12	**60**	0,07
503000 Actions	*60*		*60*	0,12	*60*	0,07
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	**25 977**		**25 977**	52,48	**41 056**	50,52
512000 Banque	*25 977*		*25 977*	52,48	*41 056*	50,52
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	***49 500***		***49 500***	100,00	***81 264***	100,00
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**51 436**	**1 936**	**49 500**	100,00	**81 264**	100,00

BILAN SIMPLIFIÉ

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé :)	**1 000**	2,02	**1 000**	1,23
101000 Capital	*1 000*	2,02	*1 000*	1,23
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	**100**	0,20	**100**	0,12
106100 Reserve legale	*100*	0,20	*100*	0,12
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	**58 671**	118,53	**43 597**	53,65
110000 Report a nouveau (solde crediteur)	*58 671*	118,53	*43 597*	53,65
Résultat de l'exercice	**-25 383**	-51,27	**15 074**	18,55
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***34 388***	69,47	***59 771***	73,55
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	**1 802**	3,64	**1 755**	2,16
401000 Fournisseurs divers	*602*	1,22	*555*	0,68
408100 Fournisseurs	*1 200*	2,42	*1 200*	1,48
Autres dettes	**13 310**	26,89	**19 739**	24,29
421000 Personnel : rémunérations dûes	*507*	1,02	*5 082*	6,25
431000 Sécurité sociale	*1 709*	3,45	*4 244*	5,22
437300 PRO BTP	*8 818*	17,81	*5 903*	7,26
437500 CAISSE DE CONGES PAYES BTP	*591*	1,19	*1 046*	1,29
438600 Autres charges a payer	*1 644*	3,32	*1 644*	2,02
444000 Etat impôt sur les bénéfices			*1 778*	2,19
455110 C/C AMMOUR	*42*	0,08	*42*	0,05
Produits constatés d'avance				
DETTES	***15 112***	30,53	***21 493***	26,45
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***49 500***	100,00	***81 264***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 03/06/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services		**159 550**	100,00	**198 820**	100,00	**-39 270**	-19,74
706100 PRESTATIONS SERVICES AUTOLIQUI		*159 550*	100,00	*192 600*	96,87	*-33 050*	-17,15
706200 PRESTATIONS SERVICES A 20%				*6 220*	3,13	*-6 220*	-100,00
Chiffres d'Affaires Nets		***159 550***	100,00	***198 820***	100,00	***-39 270***	-19,74
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues				**5 000**	2,51	-5 000	-100,00
740100 FONDS SOLIDARITE COVID 19				*3 000*	1,51	*-3 000*	-100,00
740200 METROPOLE LYON AIDE				*2 000*	1,01	*-2 000*	-100,00
Autres produits		**1 454**	0,91	**162**	0,08	1 292	797,53
758000 Produits divers gestion courante		*1*	0,00	*5*	0,00	*-4*	-79,99
791000 Transferts de charges d'expl.		*1 454*	0,91			*1 454*	N/S
791400 FONDS SOLIDARITE COVID 19				*157*	0,08	*-157*	-100,00
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		***161 004***	100,91	***203 982***	102,60	***-42 978***	-21,06
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements		**1 055**	0,66	**577**	0,29	478	82,84
602200 Fournitures consommables		*1 055*	0,66	*577*	0,29	*478*	82,84
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		**109 975**	68,93	**97 590**	49,08	12 385	12,69
606200 GAZOIL		*5 321*	3,34	*4 527*	2,28	*794*	17,54
606300 Fournit. entretien & petit equip.		*3 158*	1,98	*5 109*	2,57	*-1 951*	-38,18
606400 Fournitures administratives		*60*	0,04	*160*	0,08	*-100*	-62,49
611000 Sous-traitance generale		*87 525*	54,86	*72 371*	36,40	*15 154*	20,94
613500 Locations mobilieres				*404*	0,20	*-404*	-100,00
615500 Sur biens mobiliers		*104*	0,07			*104*	N/S
615520 ENTRETIEN MAT TRANSPORTS		*102*	0,06	*269*	0,14	*-167*	-62,07
616100 Multirisques		*1 522*	0,95	*1 244*	0,63	*278*	22,35
616300 Assurance-transport		*1 288*	0,81	*1 255*	0,63	*33*	2,63
616410 ASSURANCE PRET PROF		*17*	0,01	*17*	0,01		0,00
622600 Honoraires		*3 290*	2,06	*3 240*	1,63	*50*	1,54
622610 HONORAIRE SOCIAL		*624*	0,39	*1 007*	0,51	*-383*	-38,02
622620 HORAIRE JURIDIQUE		*400*	0,25	*400*	0,20		0,00
622700 Frais d'actes et de contentieux		*58*	0,04	*47*	0,02	*11*	23,40
625100 Voyages et deplacements		*55*	0,03			*55*	N/S
625110 PEAGE & PARKING		*913*	0,57	*248*	0,12	*665*	268,15
625710 RESTO		*4 466*	2,80	*5 644*	2,84	*-1 178*	-20,86
626000 Frais postaux et de télécomm.		*139*	0,09	*107*	0,05	*32*	29,91
626100 TELEPHONE PORTABLE		*532*	0,33	*1 060*	0,53	*-528*	-49,80
627000 Services bancaires et assim.		*402*	0,25	*480*	0,24	*-78*	-16,24
Impôts, taxes et versements assimilés		**2 063**	1,29	**2 163**	1,09	-100	-4,61
631200 Taxe d'apprentissage		*395*	0,25	*300*	0,15	*95*	31,67
631300 Part. employ. a form. prof. cont.		*661*	0,41	*897*	0,45	*-236*	-26,30
635110 COTIS. CFE		*992*	0,62	*966*	0,49	*26*	2,69
635400 Droits d'enregistrement et timbre		*15*	0,01			*15*	N/S
Rémunérations du personnel		**49 639**	31,11	**59 397**	29,87	-9 758	-16,42
641100 Salaires appointements		*47 853*	29,99	*56 215*	28,27	*-8 362*	-14,87
641300 Primes et gratifications				*3 181*	1,60	*-3 181*	-100,00
641400 Indemnites et avantages divers		*1 786*	1,12			*1 786*	N/S
Charges sociales		**23 408**	14,67	**26 158**	13,16	-2 750	-10,50
645100 Cotisations urssaf		*12 994*	8,14	*13 237*	6,66	*-243*	-1,83

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 03/06/2022

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
645200 Cotisations aux mutuelles	*5 323*	3,34	*5 557*	2,79	*-234*	-4,20
645300 Cotisations aux caisses retr.			*2 021*	1,02	*-2 021*	-100,00
645320 COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	*2 069*	1,30			*2 069*	N/S
645500 COTIS CONGES PAYES BTP	*3 022*	1,89	*5 342*	2,69	*-2 320*	-43,42
Dotations aux amortissements			**1 144**	0,58	-1 144	-100,00
681120 Immobilisations corporelles			*1 144*	0,58	*-1 144*	-100,00
Dotations aux provisions						
Autres charges	**8**	0,01	**7**	0,00	1	14,29
658000 Charges diverses gestion courante	*8*	0,01	*7*	0,00	*1*	14,29
Total des charges d'exploitation	***186 147***	116,67	***187 034***	94,07	***-887***	-0,46
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	***-25 143***	-15,75	***16 948***	8,52	***-42 091***	-248,34
Produits financiers	**0**	0,00	**0**	0,00		
Produits exceptionnels			**39**	0,02	-39	-100,00
772000 Produits sur exercices anterieurs			*39*	0,02	*-39*	-100,00
Charges financières						
Charges exceptionnelles	**240**	0,15	**135**	0,07	105	77,78
671200 Penalites amendes fisc. & penales	*240*	0,15	*135*	0,07	*105*	77,78
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS	***-25 383***	-15,90	***16 852***	8,48	***-42 235***	-250,61
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices			**1 778**	0,89	-1 778	-100,00
695000 Impots sur les benefices			*1 778*	0,89	*-1 778*	-100,00
Total des Produits	***161 005***	100,91	***204 021***	102,62	***-43 016***	-21,07
Total des Charges	***186 387***	116,82	***188 947***	95,03	***-2 560***	-1,34
RÉSULTAT NET	***-25 383*** *Perte*	-15,90	***15 074*** *Bénéfice*	7,58	***-40 457***	-268,38
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 Aux comptes annuels présentée en Euro Edité le 03/06/2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 49 499,95 E.

Le résultat net comptable est une perte de 25 382,94 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/04/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet évènement.

2.1.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 936

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*1 936*			*1 936*
Immobilisations financières				
TOTAL	*1 936*			*1 936*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 936

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*1 936*			*1 936*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*1 936*			*1 936*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	*1 295*	*1 295*	*0*	*1 ans*
Materiel de bureau et informatiqu	*641*	*641*	*0*	*Non amortiss.*
TOTAL	*1 936*	*1 936*	*0*	

3.2 - Etat des créances = 23 464

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*23 464*	*23 464*	
TOTAL	*23 464*	*23 464*	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*100*	*10,00*	*1 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*100*	*10,00*	*1 000*

4.2 - Etat des dettes = 15 112

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*42*	*42*		
Fournisseurs	*1 802*	*1 802*		
Dettes fiscales & sociales	*13 268*	*13 268*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*15 112*	*15 112*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 844

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*1 200*
Dettes fiscales & sociales	*1 644*
Autres dettes	
TOTAL	*2 844*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 159 550

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*159 550*	*100,00 %*
TOTAL	*159 550*	*100,00 %*

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maitrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers	1	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	2	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 2 844

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*1 200*
Fournisseurs(408100)	*1 200*
Dettes fiscales et sociales :	*1 644*
Autres charges a payer(438600)	*1 644*
TOTAL	*2 844*

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 Présenté en Euro Edité le 03/06/2022

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*1 000*	*1 000*	*1 000*	*1 000*	*1 000*
b) Nombre d'actions émises	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*159 550*	*198 820*	*158 730*	*243 350*	*186 360*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*-25 383*	*17 995*	*-14 995*	*38 775*	*25 834*
c) Impôt sur les bénéfices		*1 778*		*5 476*	*3 574*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*-25 383*	*16 217*	*-14 995*	*33 299*	*22 260*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*-25 383*	*15 074*	*-15 146*	*33 299*	*22 260*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*-254*	*162*	*-150*	*333*	*223*
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*-254*	*151*	*-151*	*333*	*223*
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	*2*				
b) Montant de la masse salariale	*49 639*	*59 397*	*55 564*	*59 899*	*47 099*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*23 408*	*26 158*	*24 859*	*21 851*	*18 020*

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ESSOR CONSEILS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A.R RENOV,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2021 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*49 500*
Chiffre d'affaires hors taxes	*159 550*
Résultat net de l'exercice (perte)	*-25 383*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ESSOR CONSEILS
Fait à LYON le 21/04/2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise A.R RENOV

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 45 BD GENERAL DE GAULLE 69600 OULLINS

SIRET 8 0 3 8 8 7 3 8 9 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/12/2021

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	1 936	030 1 936	
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	1 936	048 1 936	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	19 000	070	19 000
		Autres * (3)	072	4 464	074	4 464
	Valeurs mobilières de placement		080	60	082	60
	Disponibilités		084	25 977	086	25 977
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	49 500	098	49 500
	Total général (I+II)		110	51 436	112 1 936	49 500

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	58 671
	Résultat de l'exercice	136	(25 383)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	34 388
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 802
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 42)	172	13 310
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	15 112
	Total général (I + II + III)	180	49 500

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2022

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.R RENOV

Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2021

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue – Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue – Services *		217	218	159 550
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	1 454
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	161 004
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	1 055
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : .... – immobilier :			242	109 975
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	992	244	2 063
	Rémunérations du personnel *			250	49 639
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	23 408
	Dotations aux amortissements *			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	8
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	186 147
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	(25 143)
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294
	Produits exceptionnels (IV)				290
	Charges exceptionnelles (VI) – dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300 240
	Charges exceptionnelles (VI) – dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 (25 383)

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314 25 383
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44 *octies* A) 987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A) 989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991			
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements outre-mer 344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993		
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A) 643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C) 647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies F) 641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G 649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354 25 383
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables * 15 146 dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372 25 383

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2022

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.R RENOV

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	1 295	462		464		466	1 295	
	Autres immobilisations corporelles	470	641	472		474		476	641	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	1 936	492		494		496	1 936	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	1 295	552		554		556	1 295
	Autres immobilisations corporelles	560	641	562		564		566	641
TOTAL		570	1 936	572		574		576	1 936

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A.R RENOV

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	15 146
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	15 146
Déficits de l'exercice	960	25 383
Total des déficits restant à reporter	970	40 529

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 2 262
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: A.R RENOV			Néant ☐*
Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021		Données en nombre de mois	1 | 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376		
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	159 550	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	159 550	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	1	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121	9 594	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	101 436	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	8	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	111 038	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	48 513	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	48 513	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	159 550	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence	024	01/01/2021	160	31/12/2021
Date de cessation				/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § *déclaration des effectifs*.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

DGFiP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann III au C G I)

(6) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122021 SIREN 8 0 3 8 8 7 3 8 9

Dénomination de l'entreprise A.R RENOV

Adresse (voie) 45 BD GENERAL DE GAULLE

Code postal 69600 Ville OULLINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AMMOUR Prénom(s) Rachid
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 18/08/1975 N° Département 99 Commune ALGERIE Pays
Adresse : N° 45 Voie Bd du Général de GAULLE
Code Postal 69600 Commune OULLINS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G I.)

N° de dépôt

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant [x] *

Exercice clos le 31122021

SIREN 8 0 3 8 8 7 3 8 9

Dénomination de l'entreprise A.R RENOV

Adresse (voie) 45 BD GENERAL DE GAULLE

Code postal 69600 Ville OULLINS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

A.R RENOV
45 BD GENERAL DE GAULLE
69600 OULLINS

SIRET 8 0 3 8 8 7 3 8 9 0 0 0 1 0

Mél : cyr.tchokont@wanadoo.fr

Adresse du siège social:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Travaux de plâtrerie

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit: 25 383

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*

Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies*

Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*

Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [ ] NON [x] — Si oui, indication du logiciel utilisé: COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

ESSOR CONSEILS
75 Rue de L'abondance
69003 LYON
Tél: 04/37/48/09/05

OGA/OMGA [ ] Viseur conventionné [ ] (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 21042022 Lieu: OULLINS

Qualité et nom du signataire: Président Rachid AMMOUR

Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) [ ] *prestataire :*

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j	
Montant des revenus répartis (5) — *Total (a à h)*		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
Rachid AMMOUR Président 45 Bd du Général de GAULLE 69600 OULLINS	100						

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	47 853	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables janvier 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2022)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice
du
au

Désignation de l'entreprise A.R RENOV

Adresse 45 BD GENERAL DE GAULLE 69600 OULLINS

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	HENI Fehmi Peintre	33 F avenue YOURI GAGARINE 69500
2	AMMOUR Rachid Conducteur de travaux	45 Bd du GENERAL DE GAULLE 69600
3	JRAIDI Lotfi Peintre	24 rue du COLMBIER 69007
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 466
Total	4 466

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice ..2021... (total col.9 + total col 10) 10	4 466	- de l'exercice ..2021.. 10	
- de l'exercice précédent 10	5 644	- de l'exercice précédent 10	11 852

Nom et qualité du signataire Rachid AMMOUR
Président

À OULLINS, le 21042022

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

2022	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2022

A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros
Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS
803887389RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2022

Dépôt des comptes annuels
Décret n° 67-236 du 23 mars 1967 - articles 44-1 et 293

A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros
Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS
803887389RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2022

SOMMAIRE

1. - Convocation de l'assemblée Générale Ordinaire
2. - Feuilles de présence
3. - Procès verbal de l'assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2022
4. - Rapport de gestion de gérance
5. - Rapport spécial de la gérance
6. - Textes de résolutions proposées
7. - Dépôt des comptes annuels par le gérant au greffe du tribunal de commerce (Décret N° 69-236 du 23 mars 1967 - article 44-1et 293)
8. – Liasse Fiscale, comptes annuels et annexes de la SASU A.R RENOV au 31/12/2021

A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros
Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS
803887389RCS LYON

Lettre recommandée avec AR

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2022

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra au siège social, 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS le 03 juin 2022 à 17H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion de la gérance,**
- **Examen et approbation des compte et bilan de l'exercice : 31 décembre 2021 et Quitus à la gérance,**
- **Affectation des résultats,**
- **Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et décision à cet égard,**
- **Questions diverses**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Vous avez la possibilité de vous y faire représenter par un mandataire qui peut être soit un associé, soit votre conjoint ou toute autre personne munie d'un pouvoir régulier.

Je joins à la présente convocation les états financiers, les liasses fiscales, les rapports de gestion, et le texte des résolutions proposées de l'exercice clos au 31/12/2021 de notre société.

Conforment à l'article 56 de la loi du 24/07/1966, il vous ait possible de poser par écrit, toutes questions à la gérance et ce, à partir de la présente convocation.
Il sera répondu à toutes ces questions au cours de l'Assemblée.

Veuillez agréer, Messieurs les associés, l'expression de mes salutations les meilleures.

Oullins le 15 mai 2022

Le président
Monsieur AMMOUR Rachid

A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros
Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS
803887389RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2022

2 – FEUILLE DE PRESENCE

N°	Noms, Prénoms et adresses des associés présents ou représentés	Noms, Prénoms et adresses des mandataires	Nombre de parts sociales possédées	Nombre de voix attachées aux actions	Emargements
1	Mr AMMOUR Rachid Actionnaire - Président 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS.		100	100	
	Total		**100**	**100**	

Le président de la séance, Mr AMMOUR Rachid soussignée :
- certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître que 1 associé est présent ou représentés, totalisant 100 actions, ayant droit au vote et auquel sont attachées 100 voix.
- constate que, sous réserve de l'application des dispositions de l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, aucune part n'est privée du droit de vote.

A Oullins, le 03 juin 2022

La Présidence

A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros
Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS
803887389RCS LYON

3 - PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 03 juin 2022,
A 17 heures,

Les associés de La SASU A.R RENOV, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros, divisé en 100 parts de 10Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance au siège social 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur AMMOUR Rachid possédant 100 parts sociales soit 100%

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur AMMOUR Rachid, président- actionnaire en exercice.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives aux convocations des membres d'une Société par actions simplifiée unipersonnelle en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, déclare accepter sans réserve la convocation à la présente assemblée, chacun des associés présents reconnaissant avoir eu, préalablement à ce jour, communication des différents documents sociaux nécessaires au vote des résolutions suivantes et, en conséquence, donne quitus à la gérance pour l'exécution de cette mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qui lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de 25 383Euros de l'exercice de la manière suivante :
- Au poste « Report à nouveau (solde créditeur) » : 25 383Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Monsieur AMMOUR Rachid

A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros
Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS
803887389RCS LYON

4 - RAPPORT DE GESTION

de la Gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 03 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la première situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, rien à signaler.

- Perspective d'avenir.

La société envisage améliorer son chiffre d'affaires et voire sa rentabilité.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 159 550 Euros.

- Autres produits : 1 454€
- Subventions d'exploitations : Néant
- Achats de marchandises : Néant
- Les comptes achat de matière et autre approvisionnement : 1 055€
- Variation de stock : Néant
- D'autres charges externes pour 109 975€

En outre et après prise en compte :

- Impôts et Taxes pour 2 063€ donc CFE : 992€
- Frais de personnel (charges comprises) pour 73 047€
- Dotation aux amortissements : Néant
- Autres charges : 8€

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 25 143€

En fin après prise en compte :

- Les charges financières : Néant
- Les produits financiers : Néant
- Les charges exceptionnelles : 240€
- Produits exceptionnels : Néant
- Impôts sur les bénéfices : Néant

L'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit par une perte de 25 383Euros, affecté au poste au poste « Report à nouveau (solde créditeur) » : 25 383€.

Et, conformément aux dispositions légales je vous signale que les comptes de résultats, le bilan qui sont soumis à votre approbation, ont été établis selon les normes comptables en vigueur et qu'aucun dividende n'a été mis en payement.

Les résolutions
En conclusion je vais vous donner lecture des résolutions qui seront soumises à votre vote.
J'espère qu'elles auront votre approbation et que vous voudrez bien donner quitus à votre gérant de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Veuillez agréer Madame, Messieurs mes considérations les meilleures

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président
Mr AMMOUR Rachid

A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros
Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS
803887389RCS LYON

5 - RAPPORT SPECIAL

de la Gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 03 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.
Je vous souhaite, Mesdames, Messieurs, bonne réception du présent rapport et vous prie de bien agréer l'expression de mes considérations distinguées.

Le président
Mr AMMOUR Rachid

A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros
Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS
803887389RCS LYON

6 - TEXTES DE RESOLUTIONS

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 03 JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives aux convocations des membres d'une Société à Responsabilité Limitée en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, déclare accepter sans réserve la convocation à la présente assemblée, chacun des associés présents reconnaissant avoir eu, préalablement à ce jour, communication des différents documents sociaux nécessaires au vote des résolutions suivantes et, en conséquence, donne quitus à la gérance pour l'exécution de cette mission.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qui lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de 25 383Euros de l'exercice de la manière suivante :
- Au poste « Report à nouveau (solde créditeur) » : 25 383Euros.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le président
Monsieur AMMOUR Rachid